



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0782

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0782**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Société d'économie mixte Lyon parc auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SEM Lyon parc auto et est, à ce titre, représentée au Conseil d'administration par messieurs Pierre Abadie, Georges Kepenekian, Christian Coulon et Gilles Vesco.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'activité des mandataires concernant l'année 2014.

Bilan financier 2014

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif portant sur 3 exercices :

	2012	2013	2014	Tendance 2013-2014
	en k€	en k€	en k€	
capital social	6 253			
participation publique	61,84 %			
<i>dont Métropole de Lyon</i>	30,69 %			
produits "société"	61 964	52 740	56 184	↗
<i>dont chiffre d'affaires</i>	51 714	51 080	53 481	↗
charges "société"	60 672	52 545	53 984	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	724	17	921	↗

	2012 en k€	2013 en k€	2014 en k€	Tendance 2013-2014
résultat net	1 292	195	2 200	↗
capacité d'autofinancement	14 270	14 560	15 748	↗
capitaux propres	32 064	32 942	34 789	↗

En 2014, le chiffre d'affaires de la société progresse de + 5 % en raison :

- d'une augmentation de la fréquentation dans les parcs de + 3 % (6 401 600 passages contre 6 219 100 passages en 2013) due principalement à la reprise de l'activité du parc Saint-Jean en année pleine après une interruption de 8 mois en 2013 pour travaux de réhabilitation,
- de la révision des tarifs horaires et abonnés.

L'exercice 2014 s'achève sur un résultat bénéficiaire de + 2 200 k€.

L'encours de la dette de la société se chiffre à 69,6 M€ fin 2014 (90,7 M€ fin 2013).

Le montant des investissements de renouvellement sur les parcs en activité s'élève à 4,3 M€ auquel s'ajoute 1,4 M€ d'encours sur les travaux du parc de Saint-Antoine soit un total de 5,7 M€.

La capacité d'autofinancement s'établit à 15,7 M€ au 31 décembre 2014 (14,5 M€ au 31 décembre 2013). Elle reste suffisante pour poursuivre sur 2015 le désendettement de la société, et faire face aux investissements courants de renouvellement et de gros entretien.

Bilan d'activité 2014

Outre l'augmentation de la fréquentation des parcs de stationnement exposée ci-avant, l'exercice 2014 a été marqué par l'arrêt du chantier du nouveau parc Saint-Antoine en septembre 2014 suite à la découverte de galeries souterraines qui fragilisaient les bâtiments de la résidence Pitance située quai Saint-Antoine. Une solution technique de consolidation et d'homogénéisation du sous-sol de ces bâtiments a été validée par l'ensemble de copropriétaires en juin 2015 permettant ainsi la poursuite de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société d'économie mixte Lyon parc auto au titre de l'exercice 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.